

TABLE RÉCAPITULATIVE
de la séance du 16 décembre 2022
par date

DATE	NUMERO	OBJET	VOTE
16/12/2022	CCAS_2022_12_45	DECISION MODIFICATIVE N°3 EPRD 2022	Adoptée
16/12/2022	CCAS_2022_12_46	TARIF PRIX DU REPAS CANTINE	Adoptée

RF AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de FAR: 16/12/2022 015-261503205-20221216-CCAS_2022_12_45-DE

République française
Département du Cantal

**Centre Communal d'Action sociale
de La Roquebrou**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/12/2022
et publié ou notifié
le 19/12/2022

**Séance du vendredi 16 décembre 2022
CCAS_2022_12_45**

Date de la convocation: 09/12/2022

Membres en exercice : 11

*L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre 15 h 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal
MALVEZIN,*

Présents : 6

Présents : Pierre AUDISSERGUES, Pascal MALVEZIN, Josette
FRESQUET, Marie MONCHAUX, Roger ROMERA, Marie-José
LOPEZ

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Sandrine GUIEU, Daniel MERY

Contre: 0

Excusés: Fabrice BOUSCATIER, Anne-Louise DARDEL, Annie
BESSE

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance : Pierre AUDISSERGUES

Objet: DECISION MODIFICATIVE N°3 EPRD 2022

	BUDGET 2022 - ARS		
	DI 29/06/2022	DM 22/11/2022	CUMUL
Base au 01/01/2021	1 595 138,63 €	1 595 138,63 €	1 595 138,63 €
Taux d'actualisation	0,47%	0,47%	0,00 €
Crédits d'actualisation	7 497,15 €	7 497,15 €	7 497,15 €
BASE ACTUALISEE	1 602 635,78 €	1 602 635,78 €	1 602 635,78 €
Ecart à la dotation plafond	93,60 €	93,60 €	93,60 €
Inflation et dégel du point d'indice	- €	24 279,31 €	24 279,31 €
Autres mesures nouvelles	80 080,39 €	13 047,85 €	93 128,24 €
Revalorisations Cat. C (FPH et FPT)	5 924,91 €		5 924,91 €
Extensions SEGUR Médecin (CTI)	4 098,89 €		4 098,89 €
Revalorisations salariales SEGUR (CTI) ou BAD	55 216,22 €		55 216,22 €
Taux d'encadrement EHPAD		13 047,85 €	13 047,85 €
SEGUR attractivité	9 279,64 €		9 279,64 €
Prime Grand Age	5 560,73 €		5 560,73 €
Crédits Non Renouvelables	- €	262 889,57 €	262 889,57 €
Prévention	- €	247 845,60 €	247 845,60 €
Complément inflation	- €	15 043,97 €	15 043,97 €
Avec Crédits Non Renouvelables dont Prévention	1 682 809,77 €	1 902 946,11 €	1 983 026,50 €
Nouveaux crédits hors Prévention	80 080,39 €	52 371,13 €	132 451,52 €
Avec Crédits Non Renouvelables sans Prévention	1 682 809,77 €	1 655 100,51 €	1 735 180,90 €

Nécessité d'acter la nouvelle notification de subvention de l'ARS, en date du 22/11/2022, avec une attribution de crédits propres à l'EHPAD Le Floret de 52 371.13 € (le plan « prévention » de 247 845.60 € correspond à une enveloppe de crédits globalisés à partager sur 5 EHPAD et à ouvrir en 2023).

Situation, à la date de la convocation, des dépenses 2022 par groupes :

(P)	V	Chapitre	()	Compte	()	Total Prévu ()	Réalisé ()	% (R.)	Disponible ()	% ()
>	D					4 574 893,63 €	4 554 366,63 €		20 527,00 €	
>	F					4 574 893,63 €	4 554 366,63 €		20 527,00 €	
>		011 - Groupe 1 : Dépenses aff.				691 800,00 €	645 948,08 €		35 651,92 €	
>		012 - Groupe 2 : Dépenses aff.				3 246 443,63 €	3 385 920,83 €		-109 477,20 €	
>		015 - Groupe 3 : Dépenses aff.				640 650,00 €	562 497,72 €		94 352,28 €	
=	Total					4 574 893,63 €	4 554 366,63 €		20 527,00 €	
=	Total									

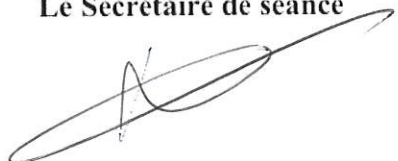
Nécessité de maintenir le groupe 2 « personnels et charges en positif », sur les ouvertures de crédits du budget 2022.

+ 52 371.13 € de CNR à affecter au cpte 7351128 et au cpte 64151.

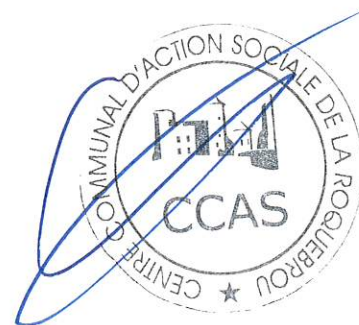
+ 60 000 € à affecter au cpte 64151 depuis le groupe 3, soit 25 000 € pris au cpte 61561 et 35 000 € pris au cpte 61568.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°3 EPRD ci-dessus.

Le Secrétaire de séance



**Le Président
Pascal Malvezin**



RF AURILLAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/12/2022 015-261503205-20221216-CCAS_2022_12_46-DE

République française
Département du Cantal

Centre Communal d'Action sociale de La Roquebrou

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/12/2022
et publié ou notifié
le 19/12/2022

Séance du vendredi 16 décembre 2022
CCAS_2022_12_46

Date de la convocation: 09/12/2022

Membres en exercice : 11

*L'an deux mille vingt-deux et le seize décembre 15 h 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal
MALVEZIN,*

Présents : 6

Présents : Pierre AUDISSERGUES, Pascal MALVEZIN, Josette
FRESQUET, Marie MONCHAUX, Roger ROMERA, Marie-José
LOPEZ

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Sandrine GUIEU, Daniel MERY

Contre: 0

Excusés: Fabrice BOUSCATIER, Anne-Louise DARDEL, Annie
BESSE

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance : Pierre AUDISSERGUES

Objet: TARIF PRIX DU REPAS CANTINE

Monsieur le Président revient sur l'inflation des prix de certaines matières premières depuis plusieurs mois.

Afin de faire face à cette situation, et après avoir étudié le problème avec Mr Le Directeur de l'EHPAD, Monsieur le Président propose à l'assemblée d'augmenter le prix du repas de 40 centimes soit 4,20 € au lieu de 3,80 € actuellement, à compter du 1er février 2022.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'augmentation du prix du repas à 4,20 €.

Le Secrétaire de séance



Le Président
Pascal Malvezin



